

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Temporaire d'interdiction de
Stationnement

Madame la Maire de la Commune de BESSINES sur GARTEMPE,
Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande présentée par l'Amicale de Morterolles en vue de l'organisation du moto-cross,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion du moto-cross organisé par l'Amicale de Morterolles le dimanche 28 août 2022 à BESSINES, le stationnement sera interdit sur 800m sur la voie communale de la Lande de Chez Canard le dimanche 28 août 2022 de 7h00 à 21h00.

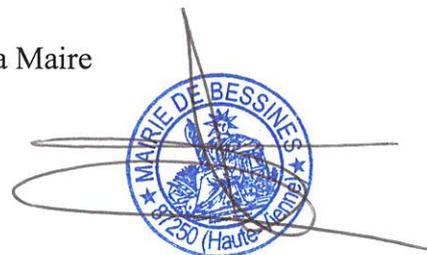
ARTICLE II : Les barrières et les panneaux correspondants seront placés par les organisateurs de la manifestation.

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
Monsieur le Président de l'association de l'Amicale de Morterolles,
Monsieur le Chef du Centre de Secours de BESSINES

Fait et arrêté à BESSINES, le 25 juillet 2022

La Maire



Andréa BROUILLE